



**Fédération Française de Rugby
COMITE DE BOURGOGNE
COMITE DE FRANCHE-COMTE**



Président
J.F CONTANT

Président
M. LIBOZ

Beaune, 12 février 2018

AB/CSR 17/18 011

Dossier suivi par :

André BOUJON

Tel: Port 06 08 34 03 30

Mail : boujon.andre@neuf.fr

**Aux CTC des Clubs
A TRANSMETTRE AUX JOUEURS
Photocopie**

**CONVOCAION M16 MATCH N°3
TADDEI**

Dans le cadre de la compétition TADDEI des moins de 16 ans, les joueurs dont le nom figure sur l'annexe 1, sont sélectionnés en équipe de Bourgogne/Franche Comté afin de participer **au match qui les opposera à la sélection de d'Auvergne le dimanche 18 février 2018 à 14h00 à Nevers** (Stade du Pré Fleury, rue Georges Malville- 58000 Sermoise/Loire).

Déplacement en autocar

Aller le	17/02/18	Retour le	18/02/18
Chalon péage sud	11h50	Les joueurs préviendront par tél	
Nuits péage	12h20		

Pour les joueurs qui partent de Franche Comté, un déplacement en minibus jusqu'à Dijon est organisé.

Dijon Bourillot 12h50

Nevers hotel IBIS 16h00

Prévoir un casse croûte pour le déjeuner du vendredi midi.

Equipements / Documents

Chaque joueur doit se munir d'un équipement complet de match avec chaussures de rugby et les chaussettes de club, d'un survêtement, d'un coupe vent, d'une paire de chaussures de jogging et de **sa licence (original) à jour médicalement (impératif)**. Autorisation pour les joueurs de 1° ligne.

Indisponibilité

Le règlement fédéral concernant la participation des joueurs convoqués aux matchs de sélections régionales, **~art 240~** sera appliqué. **En cas d'indisponibilité (officiellement reconnue) prévenir le plus rapidement possible.** André BOUJON Manager Général des sélections BG/FC au 06 08 34 03 30 et lui envoyer un document officiel.

André BOUJON
Responsable des sélections
Manager général des sélections
Bourgogne/Franche comté

Annexe 1

L'hébergement se fera à l'hôtel IBIS à Nevers.

JOUEURS SELECTIONNES	CLUB JOUEURS
USO NEVERS	JARLOT Lucas (suppléant) – LUIS Grégory - POISSON Lucas - RECHIGNAC Quentin -HOGENMULLER Maxime - CHENNEBAULT Auguste – GRATALOUP Antoine - CAROLI Maxence
RC SENS	BOURACHON Arnaud
RT CHALONNAIS	MATHIRON Arthur (M15)
AS AUTUN	LAFAY Kévin (M15)
STADE DIJONNAIS	DENIEL Théo - VILO Maxime – NICOLAS Théo GERBET Baptiste
CS NUITS	GIBOULOT Thibault – RAGONNEAU Léo (suppléant)
US GENLIS	PREMEL Thomas
CS SEURRE	CHAPUIS Jules
CS LONS	PEREZ Lucas – ANDRIOLO Louis
US DOLE	OGNIER Louis
CA PONTARLIER	PRCANOVIC Baptiste
RC VESOUL	DURAND Arthur

Encadrement :

Florence CUSSEY
Jean Paul GONNAUD

Dirigeante élue Franche Comté
Dirigeant élu Bourgogne

André BOUJON
Jacky GRAS
Raphaël BOYE

Manager général sélections Bg/Fc
Dirigeant terrain
Manager sportif CTS Franche Comté

Arthur HAUMANN
Rodrigue DHUIN
Jordan ROUX
Florian DUPRE

Entraîneur
CRT Entraîneur
Référént sportif & vidéo
Kiné

Extrait de l'article 240 des règlements fédéraux- SITUATION DES JOUEURS SÉLECTIONNÉS

3 - Tout joueur qui, pour quelque motif que ce soit, n'honorerait pas une convocation de la F.F.R., d'un Comité territorial ou d'un Comité départemental, fera l'objet d'une mesure de suspension automatique pour une durée de 10 jours à compter de la date de la rencontre pour laquelle il a été sélectionné. Son association sera alors passible d'une sanction financière en application de l'article 531-1-3 des présents règlements.